



**BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF
EXAMEN SPÉCIFIQUE 1^{er} degré**

OPTION : JUDO JIU-JITSU
Date et centre d'examen : du 1 au 4 juin 2010
à ARRAS

NOM de naissance : _____ **ÉPOUSE :** _____
(en lettres majuscules)

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

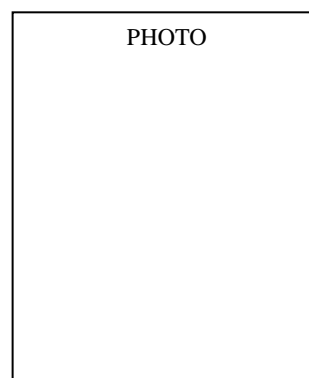
Nationalité : _____

Adresse : _____

Catégorie de poids : _____

Téléphone : _____

Profession : _____



* Emploi jeune OUI NON

Education Nationale OUI NON

Attestation de réussite à la FORMATION COMMUNE

1^{ER} degré obtenue le : _____

Délivrée par : _____

ou

2^{ème} degré obtenue le : _____

Délivrée par : _____

ou

Dispense obtenue par : _____

(à préciser, joindre pièces justificatives)

* Se présente à l'ensemble des épreuves : OUI NON

Si NON, au groupe : A B C

(Joindre une photocopie de l'original d'un relevé de notes des années antérieures)

(*) Cocher la case correspondante

DOSSIER A CONSTITUER

(en application de l'arrêté du 30 novembre 1992)

- 1 - Une demande d'inscription rédigée sur papier libre
- 2 - La photocopie (recto-verso) : soit une carte nationale d'identité en cours de validité
un passeport en cours de validité ou sa photocopie
le livret de famille régulièrement tenu à jour ou sa photocopie
un extrait de l'acte de naissance ou sa photocopie
- 3 - Trois enveloppes affranchies au tarif en vigueur libellées au nom et adresse du candidat
- 4 - Deux photographies d'identité (nom inscrit au dos)
- 5 - Une photocopie de l'Attestation de Formation au Premiers Secours (AFPS) ou tout titre équivalent (BNPS - BNS - PSC1)
- 6 - Une photocopie de l'attestation de formation commune du BEES 1^{er} degré
- 7 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo-Jitsu **datant de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions**
- 8 - Pour les français de moins de 25 ans, photocopies certifiées conformes de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997) (JO du 8 novembre 1997 p. 16251 à 16255)
- 9 - La photocopie du 2^{ème} dan délivré par le comité national des grades
- 10 - Une photocopie de tout document pouvant entraîner un allègement ou une dispense de formation (se rapprocher de la Direction Régionale ou Départementale de la Cohésion Sociale pour tous renseignements complémentaires)

DOSSIER A ADRESSER COMPLET au plus tard 2 mois avant la date de l'examen

1 - L'examen est organisé par la DDCS du Pas-de-Calais
adresse : 8, voie Bossuet - Résidence St Pol - BP 20960 -
62033 ARRAS CEDEX ☎ 03-21-23-87-87



La Direction Départementale
de la Jeunesse et des sports
intègre la nouvelle
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

Le 1^{er} Janvier 2010

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON CONFORME OU DEPOSE HORS DELAI SERA RETOURNE

Renseignements complémentaires (cocher les cases correspondantes et joindre la photocopie des diplômes).

RAPPEL :

- 1) Les candidats doivent être âgés de 18 ans
- 2) La possession du diplôme du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif permet l'enseignement rémunéré d'une discipline sportive. Conformément au décret du 21 septembre 1989, les éducateurs sportifs doivent faire une déclaration à la Direction Régionale ou Départementale de la Cohésion Sociale du lieu d'exercice et fournir un extrait de casier judiciaire.

Je soussigné (e)

NOM : _____ Prénom : _____

Epouse : _____

Niveau d'études (cocher les cases correspondantes)

Niveau	6 (CAP)	5 (BEP)	4 (BAC)	3 (LICENCE)	2 (MAITRISE)	(AUTRES)

Diplômes Jeunesse et Sports possédés :

BAFA	BAFD	BASE	BAPAAT	BEES 1 ^{er} degré	BEATEP	DEFA	BEES 2 ^e degré	DEDPAD

Situation professionnelle : (cocher les cases correspondantes)

C.D.I.	C.D.D.	Emploi-jeune	Formation professionnelle	Autres

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Fait à _____ le _____
Signature

ATTENTION

Le candidat à la partie spécifique du BEES 1^{er} degré doit satisfaire à une épreuve générale, une épreuve pédagogique et une épreuve technique, à l'exception du candidat titulaire de la licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention « entraînement sportif » qui est dispensé de :

L'EPREUVE GENERALE et de L'EPREUVE PEDAGOGIQUE
(joindre la photocopie de la licence STAPS mention « entraînement sportif »)